

Séminaire international « Normes et responsabilités sociétales pour le développement durable dans l'espace francophone »

Marrakech, du 12 au 14 décembre 2005

Développement durable urbain *Agenda 21 local et autres possibilités* Jean-Marc Revaz

(Résumé)

Une très grande partie de la population mondiale, si ce n'est la plus grande, vit en zone urbaine. Toute démarche de développement durable doit donc, en priorité, s'intéresser au problème de développement urbain.

Si le développement durable c'est « satisfaire les besoins des générations actuelles tout en préservant ceux des générations futures tant du point de vue économique, social que culturel » est-on sûr que les besoins élémentaires des habitants de Zürich, Bamako, Marrakech ou Tokyo soient les mêmes ?... Il est donc prioritaire d'adapter la démarche à la situation locale.

A partir de ces considérations, on peut imaginer deux démarches visant à garantir un développement urbain durable, l'*agenda 21 local* ou la *labellisation*.

Pourquoi deux démarches possibles ?

La mise en place d'un agenda 21 local nécessite une grande participation citoyenne (démocratie locale forte) et une importante autonomie financière et de décision des autorités locales. La labellisation est une démarche plus dirigiste, permettant des actions rapides et immédiatement « rentables » ; elle est démonstrative et incitative, permet de se comparer à d'autres et peut être complémentaire ou le point de départ à la mise en place d'un agenda 21.

La présentation décrit les deux démarches et présente des exemples concrets afin que chaque autorité locale intéressée puisse choisir la solution la meilleure en fonction de sa situation politique et de ses intérêts.